

Sécurité

La sécurité est une attente légitime. Elle relève d'abord des missions de l'État, mais la commune agit à son niveau pour préserver la tranquillité du quotidien, dans une approche réaliste et proportionnée. Si aucune action ne peut tout prévenir, l'engagement communal complété par la vigilance et l'attention partagée entre habitants contribue à la sécurité du village

En 2023, la commune s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection, devenu un des piliers de cette politique de sécurité et de tranquillité publique. En effet, cet équipement constitue un outil de dissuasion au service de la protection des habitants

et du cadre de vie. Il s'inscrit dans une approche globale, renforcée par **l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur le territoire communal.**

En complément, les travaux -en cours- de sécurisation des déplacements et de restructuration des accès au complexe omnisports, améliorent la protection des piétons et l'organisation des flux scolaires.

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) régulièrement actualisé, outil essentiel permettant de faire face aux situations d'urgence.

De nouvelles actions

Cette dynamique sera poursuivie par la mise en œuvre de nouvelles actions :

- **Continuer le déploiement de la vidéoprotection,**
- **Renforcer les actions en faveur de la sécurité** avec le service de police municipale composé, à ce jour, de deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Ces agents assurent une présence quotidienne sur l'espace public et agissent en complément des autres forces de sécurité – gendarmerie, police –, dans une logique de prévention et de proximité.
- **Dynamiser le dispositif « participation citoyenne »** afin de promouvoir et de renforcer la vigilance de proximité.
- **Soutenir le dispositif des « premiers répondants »** fondé sur la formation et l'engagement de volontaires permettant une intervention d'urgence rapide et coordonnée en attendant l'arrivée des services de secours.
- **Poursuivre et développer les formations aux gestes de premiers secours** sur le territoire communal.

